

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 7 décembre 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 41

Quorum atteint

Votes pour : 41
contre : 0
abstentions : 0

Délégués titulaires présents : 28

(avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (8)

Michel Claude ABADIE - Jean-Claude DOUGNAC
Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE
Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN
Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (9)

Claire VOUGNY- Julien LACROIX - Philippe BRILAUD
Céline LAURENTIES-BARRERE
Jean-Claude DURROUX (*n'a pas pris part au vote, arrivée tardive*) - Lionel WELTER - Jean Yves DUCLOS
Michel DE GAULEJAC - Emilie SUBRA
Pierre SAFFORCADA

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (10)

Alain PUENTE - Bernard PRINCE - Michel LADEVEZE
Philippe CRAMPE - Eric AZEMAR - Patrick SAULNERON
Bernard DUMAIL - Jean Pierre REBONATO
Dominique BERRE - Gérard BRILLET
John PALACIN (*n'a pas pris part au vote, départ*)

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat

Raymond NOMDEDEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU
Jean FERRERE - Gilbert SIOUTAC - Laure VIGNEAUX
Alain BOUBBE - Elisabeth ROUEDE
Marie Hélène FONTANEAU

Délégués titulaires présents ayant procuration : 1

CC Cagire Garonne Salat

Jean-Claude DOUGNAC pouvoir de Laure VIGNEAUX

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 12

CC Cagire Garonne Salat (3)

Henri GOIZET - Claudette ARJO - Frédéric LAVAIL

CC Cœur et Coteaux du Comminges (6)

Michel AUBERDIAC - Monique REY - Marie NADALET
Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND
Bernard FABARON

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3)

Patrick LAGLEIZE - André FILLASTRE - Serge COLLA



Délibération n°2021-04-10

Demande de subvention – Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Mesure 13 Plan de Relance « consolidation des projets alimentaires territoriaux »

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et particulièrement son article 39 relatif aux projets alimentaires territoriaux.

Vu la délibération n° 2018-03-05 adoptée par le Comité Syndical en date du 05 juillet 2018 sur l'animation du Projet Alimentaire Territorial Comminges Pyrénées.

Monsieur le Président explique que depuis juillet 2018, le Pays Comminges Pyrénées a repris l'animation du Projet Alimentaire Territorial Comminges Pyrénées qui vise à regrouper de manière concertée des actions permettant la consolidation de filières territorialisées et le développement de la consommation de produits issus de circuits courts.

Après un premier travail de recensement des actions s'inscrivant dans ces objectifs, le Pays Comminges Pyrénées a travaillé à la rédaction d'un dossier permettant le dépôt d'une demande de reconnaissance du projet de PAT auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette reconnaissance, a été accordée en mars 2021 par une labélisation au niveau 1 à partir de 4 axes :

Axe 1 – Encourager une production et une consommation durables

Axe 2 – Répondre aux besoins en outil de transformation

Axe 3 – Etude sur les perspectives des abattoirs et les liens sur l'amont et l'aval de la filière

Axe 4 – Mieux communiquer / distribuer les produits locaux

Deux nouvelles actions en adéquation avec les axes du PAT sont développées par le Pays Comminges Pyrénées et ses partenaires :

Les couveuses maraîchères du Comminges, action multi partenariale et la création d'un espace de récolte-transformation vente porté par les Jardins du Comminges sur la zone d'activité de la Croix du Bazert.

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

de valider le principe d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt dans le cadre de la mesure 13 du Plan de Relance « consolidation des projets alimentaires territoriaux ».

Article 2

d'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document en lien avec cette délibération.





Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **17 DEC. 2021**
Et publication, affichage ou notification le : **17 DEC. 2021**

REÇU
le **17 DEC. 2021**
**SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS**